

REPUBLICQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union Discipline Travail

Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions Vivrières

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS VIVRIÈRES EN CÔTE D'IVOIRE- PDC2V



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE VIABLE DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT VIVRIER (CDV)

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), l'Etat de Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui technique et financier de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V), qui a pour objectif de soutenir le développement de chaînes de valeur vivrières inclusives, résilientes et compétitives. Il cible les chaînes de valeurs manioc, maraichère et aquacole.

2. Pour atteindre cet objectif, le PDC2V envisage de mettre en place un Centre de Développement du Vivrier (CDV) qui servira de source ou d'outil d'accès aux technologies et à l'innovation, notamment l'évaluation des performances agronomiques des semences, faire la promotion de l'irrigation smart et les approches de restauration de la fertilité des sols, développer des techniques résilientes de production et de centre d'apprentissage et de renforcement de capacités des acteurs du vivrier afin de faire face aux impacts du changement climatique

3. Le Centre de Développement du Vivrier (CDV) constitue un cadre non seulement de valorisation de potentialités des cultures vivrières à haute valeur économique, mais aussi d'apprentissage et de renforcement de capacités des acteurs. Il ambitionne d'être un centre d'excellence pour chaque région de la Côte d'Ivoire reposant sur une étroite association entre la recherche, la vulgarisation et l'innovation, la production et la commercialisation. C'est donc un organe d'appui et d'émergence d'un sous-secteur performant.

4. L'objectif général du CDV est d'inciter et de promouvoir l'adoption des nouvelles technologies innovantes et résilientes et aussi d'aider les acteurs à des prises de décisions dans l'orientation des itinéraires techniques de leur parcelle de production. Ces actions doivent concourir à assurer une productivité et une production durable du vivrier et à permettre de disposer d'acteurs professionnels.

5. Le **Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V)** invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services suivants :

Elaboration de la stratégie de gestion des Centres de Développement du Vivrier (CDV)

6. Les Termes De Référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être téléchargés gratuitement via le lien suivant : www.pdc2v.ci ou à la demande à l'adresse : solou.pdc2v@gmail.com avec copie à apm.pdc2v@gmail.com . Pour télécharger lesdits Termes De Référence (TDR), les candidats sont invités à s'identifier en remplissant la fiche d'enregistrement. Les adresses e-mail fournies seront utilisées pour toute communication ultérieure (clarification, etc.).

7. Les Consultants seront sélectionnés selon la méthode fondée sur les qualifications du consultant (SOC) par avis à manifestation d'intérêt en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

8. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes **de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U, les jours ouvrables.**

9. Le profil du consultant et personnel clé :

9.1 Expérience du cabinet

- Avoir une expertise dans l'élaboration de stratégies fonctionnelles et organisationnelles des programmes ou projets agricoles ou entité agricole dont une expérience d'au moins cinq (05) années dans la gestion des risques ou d'Audit et Contrôle de gestion.

9.2 Profil du personnel clé

Pour réaliser l'étude, le consultant devra disposer au moins d'Experts aux profils suivants :

Expert n°1 : Un Expert Analyste financier/ Management Stratégique (Chef de mission)

Le chef de mission devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Diplôme de niveau BAC+5, de niveau master en finance, Master en Economie

et Finance, Audit et Contrôle de gestion, Ingénieur financier ou tout autre diplôme équivalent ;

- Justifiant d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'audit financier, de l'élaboration de stratégies de développement et de perfectionnement
- Avoir réalisé au moins une mission de manager de risques (évaluation de risques, définition de plans d'action,) ou d'audit financier ou de contrôle de gestion ;
- Au moins deux (2) références relatives au pilotage et contrôle de performance de clients.

Expert n°2 : Un Agroéconomiste ou Chercheur (en Agronomie/Agriculture) ou Expert en Vulgarisation agricole, Expert en développement du secteur agricole et analyse de filières

Diplôme d'études supérieures ou universitaires en agroéconomie, en économie, en gestion financière, ou autre diplôme équivalent de niveau BAC+5 au moins.

Il devra disposer d'expériences professionnelles suivantes :

- Avoir Cinq (5) années d'expérience et d'expertise dans les chaînes de valeur agricoles ;
- Avoir réalisé des études de faisabilité techniques et financières de 2 projets maraichers ou vivriers au cours de ces 5 dernières années ;
- Avoir réalisé des études de faisabilité techniques de 2 entités de développement agricole (centre de formation).

10. Durée de la prestation et livrables du consultant

La mission aura une durée de 70 jours de travail pendant une période de 90 jours calendaires à l'issue de laquelle le consultant présentera son rapport final.

N°	Tâche / descriptif	Durée	Livrables	Période de transmission des livrables
1	Préparation de la méthodologie	03 jours		Dès la notification de la note de mise en service
2	Réunion de cadrage au démarrage de la prestation avec l'UCP/SPM, l'ANADER, CNRA, INFPA, Conseils Régionaux et le consultant	01 jour	Rapport de démarrage	05 jours après la notification de la note de mise en service
3	Production des outils de collecte de données	05 jours	Ensemble des outils	08 jours après la notification de la note de mise en service
4	Collecte de données sur le terrain Entretien avec différentes parties prenantes	40 jours	Une note de fin de mission de terrain	50 jours après la notification de la note de mise en service
5	Analyse des données	05 jours		60 jours après la notification de la note de mise en service
6	Présentation au PDC2V des premières conclusions issues de l'analyse des données	01 jour	PV de la séance de présentation	65 jours après la notification de la note de mise en service
7	Rédaction du rapport provisoire	05 jours	Un rapport provisoire incluant : - Un modèle économique viable des CDV - Un modèle de gouvernance des CDV - Une stratégie de sortie de projet.	70 jours après la notification de la note de mise en service

Abengourou

Un fond de plus d'un milliard de F Cfa bientôt mis en place

Le maire veut rendre la ville attractive en comptant sur les partenaires, des jumelages et l'implication de la diaspora aux opportunités d'investissement.

Le maire d'Abengourou, Hervé Adom Boa, a informé, mardi 6 février, lors de la cérémonie de présentation de vœux de nouvel an, qu'au titre de l'année 2024, les investissements sont chiffrés à hauteur de 1 055 000 074 francs Cfa et sont destinés à améliorer le cadre de vie des populations. Ces investissements concernent les travaux de construction de canalisations, de marchés, de construction et d'équipement d'écoles et de centres de santé et l'amélioration du cadre fonctionnel de l'hôtel de ville. Également, la voirie, l'hygiène, l'assainissement, la gestion des déchets, la fourniture permanente de l'eau potable, le renforcement de l'éclairage public, la sécurité, l'environnement et la transition écologique.

« La promotion de la culture et la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes et des femmes sont autant de



Le maire d'Abengourou, Hervé Adom et les conseillers municipaux.

chantiers sur lesquels l'énergie du conseil municipal sera orientée », a assuré le maire. Qui a annoncé que des ini-

tiatives seront très vite prises dans les semaines à venir, afin d'offrir des opportunités à une cinquantaine de jeunes

de la commune.

Il s'est engagé à développer l'attractivité de la ville d'Abengourou par la conclusion de

partenariat et de jumelage tout en impliquant la diaspora aux actions et aux opportunités d'investissement.

« Nous travaillerons à repositionner notre belle cité par la mise en avant de notre patrimoine et de potentiel culturel conduisant au développement du tourisme pourvoyeur d'emplois pour nos jeunes », a-t-il promis. Le premier magistrat de la commune a fait savoir que l'action municipale, c'est d'être également solidaire de toutes les couches sociales, particulièrement celles qui présentent le plus de vulnérabilité. Il entend mettre en place une base de données qui facilitent le suivi des bénéficiaires des actions sociales. Abengourou, retenue récemment ville apprenante par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, s'active à postuler également pour le Réseau et villes créatives de l'Unesco, afin de valoriser tout le patrimoine culturel dont regorge le cœur du royaume N'Dénian ■

AIP

N°	Tâche / descriptif	Durée	Livrables	Période de transmission des livrables
8	Restitution du rapport provisoire aux parties prenantes	01 jour	Rapport de la séance de restitution	75 jours après la notification de la note de mise en service
9	Rédaction du rapport révisé	02 jours	Rapport révisé	80 jours après la notification de la note de mise en service
10	Organisation de l'atelier de validation	02 jours	Rapport de l'atelier	85 jours après la notification de la note de mise en service
11	Rédaction du rapport final	05 jours	Rapport final	90 jours après la notification de la note de mise en service

11. Constitution et dépôt des dossiers de manifestation d'intérêt

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêt** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission. Ce dossier doit contenir les informations suivantes :

- o Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires;
- o Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères;
- o Une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intention de groupement, si le Candidat est constitué en groupement;
- o Le Curriculum vitae du personnel clé, signé par le titulaire et le représentant de la structure ;
- o Une attestation de non-faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de 6 mois à la date limite de dépôt des offres;
- o La présentation du candidat (son existence légale, organigramme, personnel;)
- o Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets).

NB : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non-redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve ».

En cas de non-production du quitus de non-redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ANRMP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

Toute expérience non justifiée par une Attestation de Bonne Exécution (ABE) pour la structure ne sera pas prise en compte. Les ABE rédigées dans une langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en langue française., auquel cas elles ne seront pas prises en compte.

A l'issue de l'évaluation de l'expérience du cabinet et du personnel clé, le cabinet classé premier sera invité à élaborer une proposition technique et financière qui servira de base à la négociation du contrat.

12. Les manifestations d'Intérêt devront être soumises en **français** sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies), portant la mention de l'objet de la mission concernée au plus tard le **jeudi 29 février 2024 à 10 heures précises, temps universel. En plus des dossiers physiques, les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une clé USB exploitable contenant le même dossier.**

13. L'ouverture publique des dossiers de manifestation d'intérêt déposés aura lieu à l'adresse indiquée ci-dessous en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent le **jeudi 29 février 2024 à 10 heures 30 minutes, temps universel.**

14. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Unité de Coordination du Projet des Chaînes de Valeurs Vivrières (UC-PDC2V), Abidjan Cocody, Rue de la Cannebière, Non loin de l'ambassade d'Italie, voir Mlle. SOLOU Gnoleba Edwige, Spécialiste en Passation des Marchés
Tél : (+225) 27 24 34 40 75 ; Email : solou.pdc2v@gmail.com avec copie à apm.pdc2v@gmail.com de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes, temps universelle, les jours ouvrables.**